

Canagrex

Deuxièmement, il y a le secteur de l'énergie, le deuxième secteur de l'économie que le gouvernement est délibérément en train d'étatiser par le biais de la surimposition, des subventions et d'autres moyens. Le contrôle direct de la prospection et de la mise en valeur des ressources ne résulte pas de la magie des forces du marché, mais de l'application du Programme énergétique national et de la création de Petro-Canada. Les députés se rappelleront qu'à l'origine, Petro-Canada ne devait être qu'une simple présence fédérale dans ce secteur. C'est devenu une présence envahissante! Petro-Canada constitue maintenant un facteur déterminant de l'orientation énergétique du Canada sous la férule du gouvernement. Il est choquant de constater que cette société n'est pas un simple moyen de surveillance mais qu'elle occupe une situation de choix dans l'industrie. Le gouvernement applique son programme énergétique par l'intermédiaire de cette société d'État. Il n'a pas suffi de quelques stations-service PetroCan partout au Canada; l'entreprise a pris une importance très considérable. Grâce aux dispositions de rétroparticipation, une seule société d'État tient en servitude toutes les autres compagnies.

J'en arrive à Canagrex, pour laquelle le gouvernement invoque le même principe. Nous avons eu droit au régime de subventions pour sauver de la désuétude certaines industries canadiennes, puis au même régime accompagné de dispositions concernant l'appropriation dans le secteur énergétique, et voici maintenant des dispositions concernant l'achat-vente. Les décrets et diverses dispositions vont donner au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) la mainmise sur l'industrie alimentaire au Canada.

M. Whelan: Ce sont des bêtises, et vous le savez.

M. Friesen: Le ministre a eu l'occasion de présenter le projet de loi. Il a marmonné pendant tout le discours du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger). Il vient de me couper la parole. C'est lui qui aura le dernier mot sur ce projet de loi, alors qu'il prenne patience.

Le projet de loi C-85 n'est pas qu'une innocente mesure visant à aider une industrie en perte de vitesse.

M. Whelan: C'est insensé.

M. Friesen: Sans doute serait-ce trop demander au ministre de l'Agriculture que de bien vouloir se taire.

M. Whelan: Dites à nos collègues de se tenir tranquilles.

M. Huntington: Vous obligez le Président à se lever.

Le président suppléant (M. Corbin): Oui. Le Président a le devoir de protéger les droits du député qui a la parole. J'invite les députés à coopérer.

M. Whelan: Dites-leur de se taire également.

M. Hnatyshyn: Qui se sent morveux, qu'il se mouche.

M. Friesen: Comme je le disais avant d'être interrompu par le ministre de l'Agriculture, le projet de loi C-85 et Canagrex ne visent pas simplement à secourir une industrie en perte de vitesse. C'est le début d'une invasion en force dans le secteur le plus vulnérable de notre économie. Les députés connaissent

suffisamment l'agriculture pour savoir que le cultivateur a déjà assez de mal à faire face aux vicissitudes de la nature. Il suffit de voir ce qui se passe cette année dans le sud de l'Ontario où les agriculteurs ne peuvent même pas aller ensemercer leurs champs.

M. Whelan: Je suppose que c'est de ma faute.

M. Friesen: Les cultivateurs sont aux prises avec un grave problème. Il leur faut maintenant faire face aux caprices des bureaucrates. Le sort d'une industrie dépend du marché. Jusqu'ici, c'est la dictature du prolétariat que l'on considérait comme la grande menace. Je suis convaincu que ce n'est plus le cas. Nous nous trouvons devant la dictature de la bureaucratie.

M. Whelan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Rappelons-nous en quoi consiste ce projet de loi. Les députés ont parlé des objectifs de cette mesure et du ministre. J'ai certains droits en tant que député. Il ne faudrait pas omettre de préciser qui a lancé les sociétés de la Couronne. C'est le gouvernement conservateur qui a créé le CN, Radio-Canada, d'autres grosses sociétés de la Couronne ainsi que la Commission canadienne du blé. Le député pense que c'est une mauvaise chose? La Commission du blé a été fondée en 1935 par un gouvernement conservateur.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre!

M. Friesen: Si les observations du ministre de l'Agriculture en valaient la peine, je prendrais le temps d'y répondre, mais il n'en est rien. Cela me fait penser à l'ancien député de Prince-Albert qui avouait lire tous les discours du ministre, parfois pour se renseigner, mais surtout pour se divertir. En général, ses propos ne peuvent guère être pris au sérieux.

M. Whelan: Nous savons ce que votre parti lui a fait.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre!

M. Friesen: Nous risquons de voir la mainmise bureaucratique s'installer dans un secteur très vulnérable. Comme l'a signalé mon ami, le député de Wetaskiwin, même les pays qui ont élu un gouvernement socialiste de bonne foi—le nôtre est un gouvernement socialiste de fait, mais non de nom—n'ont pas accordé à leurs sociétés à vocation agricole ces pouvoirs d'achat et de vente. Ce qui va arriver, c'est que le gouvernement va s'implanter dans les marchés de produits alimentaires de toutes les régions urbaines. Il va construire des magasins. Voilà d'ailleurs pourquoi l'Association des consommateurs s'oppose au projet de loi. Le gouvernement va construire des comptoirs de commerce de détail où il emballera et vendra des produits agricoles, se faisant le principal concurrent de l'industrie alimentaire.

C'est pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi. Parce que le gouvernement perturbe le marché. Il ne permet pas aux agriculteurs d'être ce qu'ils sont, soit les gens les plus productifs du pays. Voilà pourquoi nous nous opposerons jusqu'au bout à cette mesure législative.